

**Garde partagée et droit de visite en cas de violence domestique : connaissances scientifiques et évaluation d'un point de vue psychologique**

Berne, 19 novembre 2015  
Congrès national  
Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique Moyens d'action et nouveaux enjeux

Heidi Simoni  
Marie Meierhofer-Institut pour l'enfant, Zurich  
[www.mmi.ch](http://www.mmi.ch)

---

---

---


---

---

---

---

---



S'il avait fait quelque chose à ma sœur, **alors, alors ....**  
(frère, 15 ans)

Non, .... Il ne m'a rien fait ....  
(sœur, 17 ans)

.... et je dis : **arrête Maman – arrête Papa !**  
.... et je sors mon épée qui s'allume dans le noir ...  
(enfant unique, 5 ans)

19.11.2015/ H. Simoni / MMI      Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

**Questions clé**

Comment les enfants et les jeunes vivent-ils et surmontent-ils la violence domestique ?  
Droits de l'enfant ?

Garde partagée :

- A quelles conditions est-elle dans l'intérêt de l'enfant ?
- Quand doit-elle être levée pour protéger l'enfant ? Quand la garde exclusive doit-elle être octroyée à l'un des parents ?

Garde et droit de visite

- Comment les enfants et les jeunes peuvent-ils participer judicieusement aux décisions relatives à la garde, à la mise en place et à la rupture des contacts avec l'un des parents ?

19.11.2015/ H. Simoni / MMI      Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

### Situation des enfants en cas de violence domestique



- Bien-être, santé, développement menacés
- Isolement, tabou, mutisme, peur, colère, impuissance, ...
- Réflexion limitée sur soi-même et sur le monde
- Equilibre perturbé entre le besoin de sécurité et l'envie de reconnaissance

#### Peur

- d'un des parents (au moins)
- pour l'un des parents (au moins)
- pour les frères et les sœurs
- pour soi

19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Vivre et comprendre la violence domestique



#### A l'âge préscolaire

- Menace existentielle
- Imagination typique de l'âge, tiraillement intérieur, peurs, colère
- Toute-puissance ⇔ Impuissance
- Livré aux contradictions

#### A l'âge d'aller à l'école primaire

- Peur, sentiment d'échec, impuissance, colère
- Sentiment d'être à l'origine de la violence en raison de l'adoption d'un mauvais comportement
- Solidarisation, distanciation
- Droit ⇔ Injustice, indignation morale

#### A l'adolescence

- Sentiment de culpabilité car envie de détachement
- Responsabilité excessive ou distanciation précoce
- Sentiment d'échec, impuissance, colère

19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Enfants dans des systèmes familiaux extrêmement conflictuels Systématique à quatre niveaux (selon J. Schreiner)



1. Symptômes
2. Dynamique et système → conflits intérieurs, tensions
3. Stratégies psychiques d'adaptation et de survie
4. Imitation, gestion

Un symptôme peut avoir plusieurs causes.

Une cause peut provoquer plusieurs symptômes.

→ Plus ou moins de tentatives fonctionnelles de gérer

19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant



#### Trois piliers

Droits à la protection, à un développement harmonieux et de participation  
⇒ Participation comme mode de protection de l'enfant !  
(voir Wiesner, Reinhard, 2009)

#### Respect des droits des parents (art. 5)

Respect de la responsabilité et du droit des parents de donner à l'enfant, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés.

et : responsabilité des parents de permettre à l'enfant d'exercer ses droits

#### Séparation des parents (art. 9)

Droit de l'enfant de vivre avec ses parents à moins que cette cohabitation soit inconciliable avec l'intérêt supérieur de l'enfant.

Droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Système et dynamique en cas de violence domestique



Individu – Dyade(s) – Triade – Famille – Famille élargie

Dans un contexte de violence domestique, les enfants connaissent une triade familiale bouleversée avec des relations dyadiques instables

Cercles vicieux : culpabilité, sentiments de culpabilité, puissance et impuissance, « amour » et haine, peur et déception

- Qui est « in », qui est « out » ?
- Propres relations avec la mère ?
- Propres relations avec le père ?
- Relations avec les frères et sœurs ?
- Intérêts propres ↔ Intérêts de la famille
- Relations avec d'autres personnes ?

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### A qui l'enfant appartient-il ?



A la victime ?  
Pas à l'auteur-e de violence ?

Au parent non violent ?  
Pas au parent violent ?  
Au parent le moins violent ?

Malgré tout : aux deux ?

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Garde/responsabilité parentale :  
au niveau des adultes**



Puissance – Impuissance ? Danger, menace ? Peur ?

La garde partagée nuit-elle à la compétence parentale du parent qui exerce le droit de garde ?

Dynamique (majoritairement) constructive ou destructrice entre les parents séparés en ce qui concerne l'enfant/les enfants ?

Restriction ou retrait du droit de garde et/ou attribution du droit de garde à un l'un des parents lorsque cela se révèle nécessaire à la protection de l'enfant  
⇒ **Prétentions en ce qui concerne le bien-être de l'enfant ?**

19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Garde – mise en place des contacts :  
au niveau des enfants et des parents**



Les enfants ont besoin :

- d'au moins une personne de confiance, fiable, disponible
- s'ils en ont plusieurs, c'est mieux
- d'un réseau relationnel solide
- de possibilités de clarifier leur comportement envers leurs deux parents

**Les enfants/jeunes ont leurs propres besoins et leurs propres conceptions en ce qui concerne les contacts et la distanciation.**

En cas de maltraitance, de violence domestique, de négligence :

- ⇒ protection
- ⇒ vue d'ensemble des relations, prévisibilité
- ⇒ Information et aides à l'orientation
- ⇒ solutions individuelles !

19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

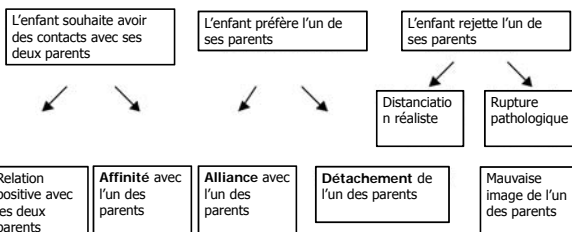
---

---

**Continuum des relations parents-enfant**



Selon : KELLY, J. / JOHNSTON, J., The alienated child. A reformulation of parental alienation syndrome., Family Court Review, 2001, 39, 249-266.



19.11.2015/ H. Simoni / MMI

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---


---

---

---

---

---



**Enfants dans des familles extrêmement conflictuelles**

- Le détachement est rassurant.
- Les préférences et les alliances sont normales.
- Le détachement implique l'existence d'une relation.
- La distanciation est (également) un accomplissement.
- L'absence d'ambivalence est (la plupart du temps) alarmante.

Kerima Kostka, Einfache Lösungen für komplexe Situationen? «PAS» und gemeinsames elterliches Sorgerecht – ein Bericht aus Deutschland, FamPra.ch, 4/2005, 802 ss.

Heidi Simoni, Beziehung und Entfremdung, FamPra.ch, 4/2005, 772 ss.

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

---

---



**Garde et contact en cas de violence domestique**

- Garde octroyée au parent non violent
- pour autant qu'aucun motif ne s'oppose à cette mesure
- **si besoin est, soutien à l'éducation**
- Protection contre le parent violent
- **Protection contre le surmenage et un (nouveau) traumatisme**
- Possibilité de clarifier les relations avec les deux parents (immédiatement et/ou avec un intermédiaire, directement et/ou indirectement, maintenant ou plus tard)
- **Identifier et prendre en compte les besoins et les conceptions de l'enfant en matière de contacts et de distanciation**

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---


---

---

---

---

---



**Questions clé pour les décisions**

**L'enfant est-il suffisamment protégé ?**

- Menace persistante et charges en dépit de la séparation ?
- Mise en danger de l'enfant par une intervention/réglementation ?

**Comment l'enfant peut-il obtenir suffisamment d'espace pour lui et pour son développement ?**

- De quel type de soutien et d'encadrement a-t-il besoin ?
- Conséquences d'une réglementation sur les relations et les activités de l'enfant ?
- Niveau/dynamique du conflit
- Déroulement du conflit, avant et après la séparation des parents
- Disponibilité/indisponibilité des personnes de référence qui apportent leur aide
- Autres caractéristiques individuelles et familiales

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Résilience/résistance psychique



1. Pas un trait de personnalité inné (pas de « supers enfants »)
2. Processus dynamique d'adaptation et de développement
3. Résultat de l'interaction de facteurs individuels et sociaux

Personnel : expérience de l'efficacité personnelle  
Social : tierces personnes attentives, intéressées

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

### Participation en tant que mode de protection de l'enfant



Information et orientation essentielles

Exprimer sa volonté ne se limite pas à dire OUI ou NON.

Les avis de l'enfant sont utiles – pour lui et pour les adultes.

Plus un enfant est jeune, plus il convient de répondre immédiatement à ses propos/ses besoins.

Ecouter l'enfant et le faire participer font partie intégrante de sa protection.

Plus les adultes parviennent à gérer les contradictions, plus l'enfant y parvient lui-aussi.

participer ≠ décider

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---

### Soutenir les enfants – permettre l'orientation



- En partageant des expériences
- En classant les expériences (contrôle de la réalité)
- En tenant compte de ses propres sentiments
- En sondant ses propres besoins, ses possibilités
- En gérant les contradictions
- En planifiant, en gérant le temps
- En trouvant et en appliquant des possibilités de protection
- En développant des solutions de gestion
- En expérimentant l'efficacité personnelle

Encadrement continu par l'APEA, une curatrice/un curateur et, éventuellement, un.e psychothérapeute

19.11.2015/ H. Simoni / MMI Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

---

---

---

---

---

---

---

---